



Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Pour la FSU le projet de carte scolaire qui nous est soumis ce matin constitue un message clair mais négatif sur la politique éducative mise en oeuvre actuellement. Les actes du ministre ne correspondent pas à ses paroles. La FSU déplore que malgré son travail d'analyse des données communiquées par l'administration, ni le Recteur, ni vous-même n'avez pu reconnaître le fait suivant. Dans le premier degré, le dédoublement des CP et CE1 est mis en place au détriment d'une grande partie des écoles du département. Pourtant, 60 % des élèves en difficultés sont scolarisés hors éducation prioritaire.

La création de 10 postes de brigades dans le premier degré en mars dernier ne permettra certainement pas de répondre au problème majeur du non-remplacement. Cette année, le manque de postes de remplaçant.e.s a réduit la formation continue, il a limité le travail des commissaires paritaires, il a surchargé les classes chargées d'accueillir les élèves des collègues absent.e.s dans les écoles et privé de cours pendant plusieurs semaines de nombreux collégiens et lycéens. Avant de prendre connaissance des statistiques pour l'année scolaire en cours, nous vous rappelons que l'an dernier nous avons estimé ce besoin à 30 postes dans le premier degré.

Les projets de nouvelles mesures présentées aujourd'hui concernant les écoles nous inquiètent. Nous saluons la suppression de 4 mesures conditionnelles de fermetures mais nous ne pouvons accepter les 25 nouvelles fermetures ou annulations d'ouvertures qui sont proposées.

Nous demandons que les mesures conditionnelles soient systématiquement transformées au bénéfice des écoles. Pour la FSU, travailler avec des classes de 24 élèves au lieu de 27 pendant un an ne doit pas être considéré comme du gaspillage de moyens.

De plus, transformer une ouverture conditionnelle en ouverture ferme permet aux écoles de se préparer correctement et d'éviter des réorganisations de classes le lendemain de la rentrée, sources de tensions et de difficultés pour les élèves, les parents, les enseignants et les enseignantes.

Pour la FSU, dans les écoles, aucune classe ne devrait comporter plus de 25 élèves. L'application de ce principe nécessiterait 107 postes dans le Doubs, soit une augmentation de seulement 3% du nombre d'enseignant.e.s. Concernant notamment la ville de Besançon, nous souhaitons que vous portiez une attention particulière à la question des dérogations. Personne ne pourrait comprendre que certains élèves ne soient compté.e.s ni dans leur école d'origine, ni dans leur école d'arrivée alors que la plupart des décisions ont maintenant été prises.

Concernant l'éducation prioritaire, la FSU déplore à nouveau l'écart entre les discours et les actes. Dire que des postes de Plus de Maître que de Classe sont maintenus à un niveau suffisant pour en faire une évaluation sérieuse est une chose. En diviser l'effectif par 4 l'année passée en est une autre. Supprimer un poste en juin après en avoir créé un en mars est révélateur d'une stratégie de communication qui ne résiste pas à l'examen. Par ailleurs, le nombre de "12 élèves par classe", mis en valeur l'an passé comme un trophée, ne parvient plus à cacher des situations qui nous semblent incohérentes : 28 élèves de CP en REP+ se retrouveront peut-être bientôt avec deux enseignant.e.s dans une même salle de classe. Etes-vous sûrs que ce type d'organisation

soit un progrès pour les élèves concerné.e.s ?

Dans le second degré, comment peut-on croire que tous les moyens sont mis en place pour aider les élèves les plus socialement fragiles alors que le collège Lou Blazer, dont les professeur.e.s sont en grève aujourd'hui, voit les moyens qui lui sont alloués diminuer et les conditions de travail et d'apprentissage devenir intenable sans que rien ne soit fait ?

Nous demandons qu'un poste d'assistant d'éducation et un poste d'assistant pédagogique soient attribués en urgence à cet établissement afin d'assurer un encadrement digne des difficultés des élèves. Nous demandons également le rétablissement des heures spécifiques qui ont été supprimées cette année.

Par ailleurs, nous vous demandons d'intervenir fermement auprès de Madame la présidente du conseil départemental pour que des mesures d'urgence soient prises afin d'accueillir décemment les 687 élèves du collège Lou Blazer qui s'entassent dans un collège conçu pour 564 élèves.

Nous souhaitons également que les membres du conseil départemental assument leurs responsabilités et cessent de détourner le regard devant des situations de plus en plus critiques ; s'il faut en passer par la construction de préfabriqués pour répondre à l'urgence, qu'ils le fassent.

Que penser encore de la situation du collège Jean Bauhin d'Audincourt qui rencontre lui aussi de grandes difficultés ?

Comment pourrait-on trouver acceptable la logique qui consiste à fermer une division de 6ème au prétexte du respect du principe des seuils quand, dans le même temps, les autorités académiques ne prévoient pas d'ouvrir une division en 3ème alors que le nombre d'élèves prévu est de 124 pour 5 divisions (soit 24.8 élèves par classe) sans tenir compte des potentiels redoublants qui, pour peu qu'ils soient au nombre de 2, entraîneront mécaniquement un dépassement du seuil de 25 élèves par classe ?

Doit-on rappeler que ce collège est celui qui obtient le taux de réussite au DNB le plus bas du département ? Est-il nécessaire de signaler que ce collège classé REP est à la lisière du REP + ?

Les professeur.e.s du collège Jean Bauhin ont fait leurs calculs et sont arrivés à la conclusion qu'il faudrait leur attribuer 16 heures en plus de la dotation proposée aujourd'hui pour leur permettre d'ouvrir une division supplémentaire en 3ème et rester ainsi sous le seuil de 25 élèves par classe.

Enfin, nous nous demandons quelle est la logique qui commande les modifications de dotation. En effet, lors de l'attribution des DHG en février, les services académiques prévoyaient une structure composée de 22 divisions pour 493 élèves prévus. Nous constatons que la prévision est passée à 497 élèves et que la structure est désormais composée de 21 divisions.

Pour toutes ces raisons, nous vous demandons, Monsieur l'Inspecteur d'académie, d'accepter la demande d'ouverture d'une division supplémentaire en 3ème que vous ont adressée les professeur.e.s du collège Jean Bauhin afin de préserver les conditions d'apprentissage des élèves et les conditions de travail des professeurs et de montrer que la volonté affichée par le ministère d'accorder des moyens réels aux réseaux d'éducation prioritaire est une réalité et non un effet d'annonce.